



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9
POUR : 9
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 8 janvier 2024

Présents : GENEVOIS Yves, MICHEL Mariane, VACCON Michel, BASSET Jean-Luc, AVEQUE Bruno, ARNAUD Brigitte, JOUANS Jacques, MARTINET Valérie

Absents : Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Délibération n° 01-120124-09 : FINANCES – Fonds Vert : Demande de subvention pour les travaux de requalification énergétique de la Résidence de Tourisme Les Hauts de la Drayre.

La Loi de Finances pour 2023 a créé un Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit Fonds Vert. Doté de 2 milliards d'euros, ce fonds se décline en 13 mesures qui doivent permettre d'initier, d'encourager, de soutenir et de financer des projets concourant à la transition écologique et à la réduction des consommations énergétiques.

La Loi de Finances pour 2024 a procédé à la pérennisation de ce Fonds jusqu'en 2027 et a porté l'enveloppe annuelle de crédits à 2.5 milliards d'euros.

La rénovation énergétique est au cœur de ce programme. Une des mesures du Fonds Vert vise ainsi un accompagnement financier pour les projets de rénovation des bâtiments publics locaux.

Par une délibération du 17 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif de rénovation de la Résidence Les Hauts de la Drayre et les différentes dimensions de ces travaux parmi lesquelles l'amélioration de la performance énergétique.

Les actions combinées qui seront mises en œuvre en matière d'amélioration de l'enveloppe thermique et de renouvellement des installations techniques au profit de technologies performantes permettront une réduction des consommations énergétiques de 78.1% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 78.3%.

Ce projet intègre donc une forte ambition de rénovation et de diminution des consommations énergétiques ; il répond aux objectifs du Fonds Vert et justifie du dépôt d'une demande de subvention.

Les dépenses relevant directement de la rénovation et de la performance énergétique sont à ce jour estimées à 4 167 490.48 € HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant de 2 000 000 € au titre du Fonds Vert pour les travaux concourant à la rénovation énergétique des Hauts de la Drayre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de confirmer la réalisation du projet de requalification des Hauts de la Drayre dont une part de travaux consacrés à la rénovation et à la performance énergétique
- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour un montant de 2 000 000 €
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération.

- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 16/01/2024

Le Maire

Yves GENEVOIS




Plan de financement global des travaux de rénovation énergétique de la Résidence Les Hauts de la Drayre

| | Programme ou financeur | Montant (en €) | Taux de subvention |
|--|------------------------|---------------------|-----------------------|
| Etat | Fonds Vert | 2 000 000.00 | 47.99 % |
| Etat | DSIL | 500 000.00 | 12 % |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autre | | | |
| Total des co-financeurs publics | | 2 500 000.00 | 59.99 % |
| Autofinancement | | 1 667 490.48 | 40.01 % |
| Autres privés | | | |
| Coût total du projet HT | | 4 167 490.48 | |